

Pour diffusion immédiate

Budget 2016 de la Ville de Brossard

## Une ville en croissance, gérée avec rigueur

- Amélioration des milieux de vie, parcs et espaces verts
- Variation du compte de taxes en deçà de l'IPC 2016 projeté

**Brossard, le 8 décembre 2015** – Le budget 2016 de la Ville de Brossard, qui atteint 156 986 000 \$, a été adopté aujourd'hui lors d'une séance extraordinaire du conseil de ville. La planification et l'élaboration de ce budget ont été guidées par la rigueur et l'équité fiscale.

L'année 2016 sera la première année d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de l'agglomération de Longueuil. Pour la maison dont la valeur moyenne est de 322 844 \$, le compte de taxes s'élèvera à 2 518 \$, en hausse de 47 \$, ce qui représente une hausse de 1,9% par rapport à l'an dernier. Le Conference Board du Canada anticipe une inflation de 2,3 % en 2016 pour la région métropolitaine.

« Je suis très fier du budget que nous avons élaboré et qui est présenté aux Brossardois aujourd'hui. Nous continuons de gérer l'argent des contribuables de façon responsable et rigoureuse tout en favorisant le développement harmonieux de la ville », a déclaré le maire Paul Leduc.

Un budget est un effort collectif qui propose un portrait fidèle des orientations et la vision à long terme du conseil municipal. À cet effet, le budget est préparé en suivant les orientations et le plan d'action de la planification stratégique 2013-2030. Des choix judicieux d'investissement doivent être effectués afin d'assurer l'avenir de la ville et le mieux-être des citoyens.

« Nous sommes à construire le Brossard de demain et, pour ce faire, il est primordial que nous conservions un équilibre entre les besoins des citoyens d'aujourd'hui et de ceux qui habiteront notre ville dans le futur », a poursuivi le maire Leduc.

### Budget des dépenses

« Les principaux écarts relatifs aux dépenses de la Ville de Brossard sont imputables à la quote-part versée à l'Agglomération de Longueuil et à la croissance des coûts qui permettent de continuer à offrir des services de qualité aux citoyens », a tenu à souligner Daniel Lucier, conseiller municipal et président du comité des finances.

Sur le plan de la fiscalité municipale, le taux de la taxe foncière résidentielle diminuera de 5,4 % pour passer à 0,6030 \$ en 2016 et ce, afin de compenser la

hausse du rôle d'évaluation. Brossard demeure ainsi dans le peloton de tête des villes en regard de son faible taux de taxation.

« Nous sommes fiers de mentionner que le niveau de nos surplus accumulés nous permet de poursuivre le contrôle serré de la dette et que notre politique d'investissements bien planifiés nous procure d'excellents résultats », a conclu le maire Leduc.

Les détails du budget 2016 de la Ville de Brossard seront disponibles le 9 décembre à [brossard.ca](http://brossard.ca), section vie municipale, onglet budget.

-30-

Source :

Alain Gauthier  
Directeur des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6355